



---

# Code de conduite fournisseurs

## Préambule

**Axens considère essentiel d'agir de manière responsable dans l'ensemble de ses activités.**

Pour formaliser cette démarche, Axens a signé le **Pacte mondial des Nations Unies** (UN Global Compact), une initiative dont les 10 principes fondateurs abordent les droits humains, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Compte tenu de l'importance de ses achats, il est essentiel pour Axens d'impliquer ses fournisseurs et sous-traitants dans le respect de principes en matière d'environnement et d'énergie, de droits humains et de santé-sécurité au travail, d'éthique et de respect de la réglementation.

Par conséquent, Axens demande à ses fournisseurs de prendre connaissance de ce code et de se conformer aux attentes exprimées dans chaque thématique.

L'adhésion à ce code de conduite est considérée comme un élément important de la sélection et de l'évaluation de la performance des fournisseurs.

Cette adhésion doit être formalisée par la signature du fournisseur en fin de document (page 7).

**WE SUPPORT**



# 1 Protection de l'environnement et utilisation de l'énergie

Axens s'engage dans la protection de l'environnement et dans l'optimisation de sa consommation énergétique.

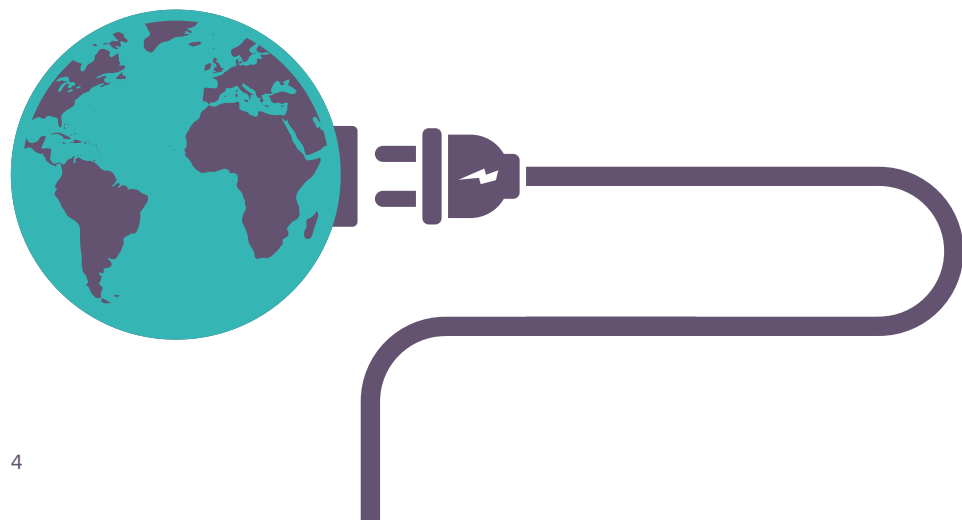
Axens est certifiée **ISO 14001** et **ISO 50001**. Ces standards nous guident dans la gestion de notre performance environnementale et énergétique.

Ainsi, Axens incite ses fournisseurs en fonction de leurs activités à prendre en considération les points suivants :

- Respect de la réglementation environnementale liée aux activités, produits et/ou services délivrés par le fournisseur,
- Utilisation optimisée des ressources naturelles (matières premières, eau, etc.) et de l'énergie (électricité, gaz, etc.),
- Actions pour limiter les impacts sur l'environnement (rejets atmosphériques, effluents liquides, déchets, déplacements, etc.),
- Réduction, réutilisation et recyclage des produits, métaux et matériaux liés aux activités.

Axens souhaite partager avec ses fournisseurs les bonnes pratiques et mener des actions communes pour améliorer mutuellement notre performance environnementale.

Axens encourage tout fournisseur à mettre en place une démarche d'analyse de cycle de vie de ses activités, produits et/ou services afin d'identifier et mettre en place des actions pour réduire ses impacts environnementaux ainsi que ses consommations énergétiques.



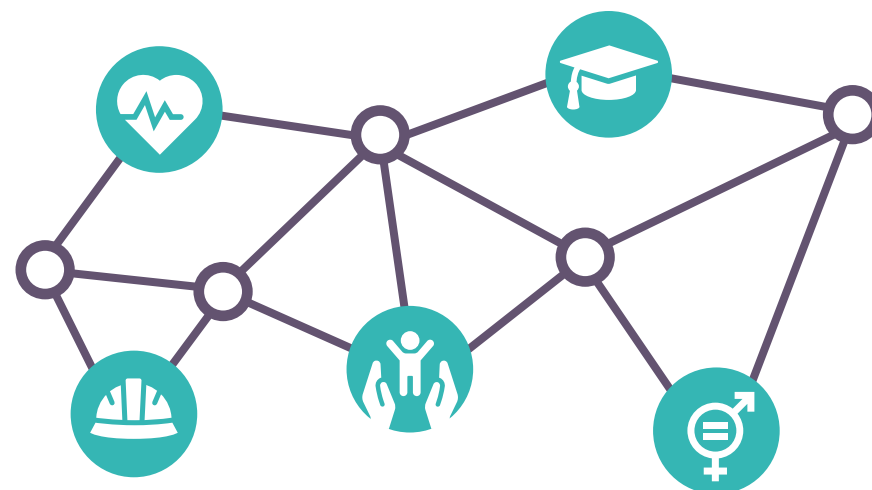
# 2 Droits humains au travail, et santé-sécurité

Axens s'engage à respecter vis-à-vis de ses collaborateurs et ses parties prenantes les principes de la **Déclaration universelle des droits de l'homme de l'organisation des Nations Unies**.

Par conséquent, Axens attend également de ses fournisseurs qu'ils respectent notamment les principes suivants :

- L'égalité des droits entre les hommes et les femmes,
- La lutte contre l'esclavage,
- Le droit à des conditions de travail équitables et satisfaisantes,
- Le droit à une rémunération du travail permettant d'assurer une existence conforme à la dignité humaine et permettant de subvenir aux besoins de sa famille,
- Le droit à l'éducation,
- Les droits de protection de l'enfance,
- L'absence de discrimination liée à l'âge, aux convictions religieuses, au handicap, à l'ethnie, à l'orientation sexuelle, aux convictions politiques ou à l'appartenance syndicale.

Axens s'engage à protéger ses collaborateurs en matière de santé et sécurité en étant certifié **ISO 45001**. De ce fait, Axens demande à ses fournisseurs de mettre en œuvre les actions adéquates pour prévenir les risques professionnels, et réagir efficacement aux incidents qui pourraient survenir dans le cadre de leurs opérations.



### 3 Ethique et respect de la réglementation

**Axens s'engage à mener ses affaires avec ses fournisseurs et sous-traitants dans le respect des lois et réglementations qui protègent l'intégrité et l'équité sur les marchés.**

**Axens s'engage à ne pas participer à des activités illégales et lutte contre la fraude et contre toute forme de corruption (pots de vin, commission illicite, trafic d'influence, blanchiment d'argent, conflit d'intérêt, etc.).**

A cet effet, Axens a rédigé un Code d'intégrité mis à la disposition de ses collaborateurs pour les guider et leur permettre de faire ce qu'il convient si une situation anormale survenait dans le cadre de nos relations commerciales.

Axens a mis en place des formations obligatoires et une procédure d'alerte permettant à ses collaborateurs de signaler tout dysfonctionnement d'ordre éthique.

Axens attend de ses fournisseurs qu'ils mènent leurs activités de manière éthique et équitable et en totale conformité avec les réglementations applicables à leurs activités.

Axens s'attache à protéger les informations sensibles et confidentielles liées à ses activités, ainsi que les données à caractère personnel. En conséquence, Axens demande à ses fournisseurs d'assurer de manière efficace la protection des données qu'Axens pourrait leur confier.



Jean Sentenac,  
Chairman & CEO



Alain Lecarpentier,  
Global Purchasing Director

### 4 Formulaire fournisseur

**Axens vous demande d'adhérer aux principes ci-dessus en formalisant votre engagement par la signature de la Direction de votre entreprise.**

**Dans ce cas, vous vous engagez à contribuer aux sollicitations d'Axens permettant d'évaluer l'application effective de ces principes dans vos activités.**

Nom du fournisseur :

Nom du représentant du fournisseur :

Titre du représentant du fournisseur (*CEO, Legal Director, Chief Compliance Officer*) :

Date :

Signature/Cachet :



RAFFINAGE PÉTROLIER



PÉTROCHIMIE



GAZ NATUREL



BIOGAZ



CAPTAGE, STOCKAGE &  
UTILISATION DU CARBONE



HYDROGÈNE  
BAS CARBONE



CARBURANTS  
RENOUVELABLES & PRODUITS  
CHIMIQUES BIOSOURCÉS



RECYCLAGE  
DES RESSOURCES



TRAITEMENT DE L'EAU



TRAITEMENT DE L'AIR

